1614

LETTRE DE MONSEIGNR. LE PRINCE ENVOYEE A la Royne,

Touchant le refuz à luy faict en la ville de Poictiers.

MADAME, Il faut qu'auec vn deſplaiſir ſanglant d'vne irreparable offence que i'ay receuë, ie face à voſtre Maieſté le diſcours veritable de ce qui s'eſt paſſé à Poictiers. Vous ſçauez donc *Madame*, qu'ayãt renuoyé le ſieur de Latrie auec voſtre permiſſion à Poictiers, i'eſcriuis vne lettre à la maiſõ de ville, pour leur monſtrer mes ſinceres affections à voſtre ſeruice, & cõme par la fin de ces troub[illegible] toutes choſes appa[illegible]is rentré en l'hon-

neur de vos bonnes graces, i'y adjoustay quelque plainte de l'Euesque, lequel auoit parlé indignement de moy, que sans le respect de vostre Majesté i'en eusse eu du ressentimẽt, & aussi la promesse que i'auois faite au Presidẽt Ianin, d'oublier tout par le traicté, comme aussi ie desirois le mesme de vostre Majesté, & n'eusses failli de l'embrasser le voyant, cõme ie feray de tout mon cœur ceux qui vous ont serui fidelement. Mais, *Madame*, voici deux tours irremissibles, dont ie vous demande iustice que ie vous supplie treshũblemẽt me vouloir faire exemplaire. Il y a dõc trois iours, *Madame*, que de Latries 'en allant auec le sieur de la Blanchardiere tous deux seuls, ils furẽt attaquez par

gẽs ſuſcitez par l'Eueſque & S. George, & le premier mot fut. *Tu as apporté lettre de tõ prince cõtre noſtre Reuer. Eueſque, faut que tu meures*, ſurquoi aiãt mis l'eſpee à la main, quatre-vingts hõmes atiltrez leur tirerẽt des coups de carabine, & bleſſerent en cinq ou ſix endroits ledit ſieur de Latrie, tuerent ſon laquais & vn habitãt, puis ſe retirerẽt en triomphe à l'Eueſque ou ſainct George, & l'Eueſque les retirerent, & depuis pour euiter iuſtice ledit ſainct George les a menés a main armee, & ledit Eueſque mis des corps de garde dedans le clocher, & les de Latrie mené chez le Maire de la ville ou tous les iours il le menaçoit de le venir tuer en ayant faict ſes entrepriſes, dequoy ledit de Latrie

bleſſé, m'enuoya ledict ſieur de la Blãchardiere pour me faire ſa plainte, lequel me trouua retournant à Amboiſe du voyage que voſtre Maieſté ſcait, & duquel, mais que luy face ſcauoir toutes les particularitez elle receura tout contentement de l'homme que i'ay veu. Aduerty dõc de ce fait, voſtre Maieſté peut iuger ſi le reſſentiment d'vne ſi grande offence ne me dõna ſuiet de retirer mõ amy eſtant en peine pour moy, & ſous voſtre protection du dãger ou il eſtoit, & pour oſter tout ſoupçon tant a voſtre Maieſté que à la ville de Poictiers, ie r'enuoiay toute la Nobleſſe qui me ſuiuoit, & auec quinze cheuaux ſeulement, me reſolus de le venir retirer de Poictiers, & l'ame-

ner auec moi, ce que ie fis sur le chãp m'estãt donc acheminé en cet equipage, i'approchois à deux lieues de la ville, ou ie trouuay ledit de Latrie que l'on auoit faict sortir par subtilité. Ie me resolu donc d'acheuer mõ voyage pour auoir les informations & passant par la riuiere arriuãt à 500. pas de la porte, ie trouuay (vostre Maiesté me pardõnera si ie le dis) vn ieune homme qui se dit enuoyé de vostre Maiesté à Poictiers nõmé *Beaulieu de Porsac*, qui m'a dict auoir charge de vostre Maiesté d'ordõner à ceux de Poictiers de faire sans exception tout ce que diroit l'Euesque & que ledit Euesque ne trouueroit pas bon que i'entrasse dãs Poictiers, qu'on fit ce qu'il voudroit. Ie ne lais-

say d'aller iusques à la porte qui m'a esté refusee auec beaucoup d'insolẽce, par vn coquin nõmé *Berlan*, qui a dit le faire par le commandement de Messieurs. Madame, ce sont les despeches de quelqu'vn qui font faire ces tours, & donnẽt vne telle croiance à gens si capables contre vostre intention. Ie vous demande iustice de cet Euesque & des habitans, & qu'il plaise à vostre Maiesté trouuer bon que ie la prenne de saint George. *Madame*, l'Euesque a fait comme le renard a commandé de me tirer sur les murailles, a failly de tuer deux des miens que i'auois enuoyé pour leur dire mon equippage Fraiseliere a esté aux portes le pistolet bandé & amorcé. Malaquet

estoit le Capitaine de la porte, qui m'a esté refusee, vostre Maiesté iugera combien de potences peuuẽt expier ce crime en plain pays. Apres lecture faite d'vne des lettres de vostre Maiesté en ma faueur, car pour l'autre le froit stil d'icelle m'empescha de la dõner. *Madame*, le feu Roy pour vn simple refuz à Mont-lehery à ma compagnie de gens d'armes en fit exemple telle qu'ils s'en souuiendront à iamais. Faictes moy l'honneur de me satisfaire auec l'honneur deu à ma qualité & punir ces rebelles & se seditieux Euesque, le Gentil-homme en rendra compte & me rapportera ses volontez. Cependãt ie tireray pour ma satisfactiõ le plus de raison que ie pourrai contre saint

George, & y assisteray de Latrie de tout mon pouuoir. Ie vous supplie tres humblement *Madame*, considerer cet affaire le lendemain de la cessation des mouuemens, ma qualité en laquelle la vostre estant tellement offensé, ie mourrois de mille morts premier que de souffrir vn si grand affront, & vous tesmoigneray par mes effects ne respirer que vostre seruice & contentement, Ie suis,

MADAME,

Vostre tres-humble seruiteur & nepueu,

Henry de Bourbon.

De Chastellerault, ce 25. Iuin, 1614.